

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, M. CHAUSSADAS Claude, Mme DEMELLE Françoise, M. DESTRUEL Patrick, Mme DEVILLARD Chantal, M. DUSSOLIET-BERTHOD Alexandre, M. FAUCHERON Noël, Mme FRAPPIN Evelyne, Mme LE GALL Claire, Mme MOA Béatrice, M. MOREILLON Jean-Pierre, M. ORDRONNEAU Fabrice,.

Absents excusés : M. BRETON Yannick (pouvoir à Charlotte VIGNEUX), Mme PILLET Sylvie (pouvoir à Noël FAUCHERON) et JOUSSEMET Benoît.

Date de la convocation : 11 décembre 2020

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	:	15
	Présents	:	12
	Absents	:	3
	Pouvoirs	:	2

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative n°2 (Virements de crédits)
2. Avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un programme de logements mixtes entre l'EPF de la Vendée et la commune de Puyravault
3. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Questions diverses.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire informe les élus qu'il convient d'ajouter les 1 point suivants à l'ordre du jour :

4. Adhésion à la mutualisation d'un service de Police Municipale

Le compte rendu de la séance du 20 novembre 2020 est voté à l'unanimité.

Mme Chantal DEVILLARD est désignée secrétaire de séance.

■ **2020_12_01 DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le solde du chapitre 011 étant insuffisant pour continuer à régler les factures de l'année 2020, Mme le Maire propose les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chapitre - Compte		Montant
011 - 61521	Entretien bâtiments publics	-20 723,37 €
011 - 6283	Frais de nettoyage des locaux communaux	27 723,37 €
011 - 60612	Eau Electricité	10 000,00 €
012 - 6411	Personnel titulaire	-2 000,00 €
012 - 64116	Indemnité de licenciement	-5 000,00 €
012 - 6413	Personnel non titulaire	-2 500,00 €
012 - 6453	Cotisation caisses de retraite	-7 000,00 €
65 - 65548	Autres contributions	-1 000,00 €
66 - 6615	Intérêts ligne de trésorerie	500,00 €
TOTAL		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VOTE la décision modificative telle que ci-dessus.

■ **2020_12_02 AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MAÎTRISE FONCIERE EN VUE DE REALISER UN PROGRAMME DE LOGEMENTS MIXTES ENTRE L'EPF DE LA VENDEE ET LA COMMUNE DE PUYRAVAULT**

Vu la convention du 14 janvier 2016,

Vu l'avenant n°1 du 14 janvier 2019,

Considérant que, à la date d'échéance de la convention soit le 13 janvier 2021, les travaux ne seront pas réalisés et la commune ne sera pas en capacité financière de procéder au rachat du foncier à l'EPF,

Considérant que l'EPF accepte de prolonger la convention jusqu'au 13 janvier 2024 par un avenant n°2,

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de ce projet d'avenant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'avenant n°2 et AUTORISE Mme le Maire à le signer.

■ **2020_12_03 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- DE CONTRACTER auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire une ligne de trésorerie à taux fixe dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
 - Montant 100 000 euros
 - Durée totale 12 mois
 - Taux..... 0.49 %
 - Calcul des intérêts Exact/360
 - Paiement des intérêts Trimestriel
 - Frais de dossier 450,00 euros
 - Commission d'engagement Néant
 - Commission de non utilisation 0,10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer le contrat.

■ 2020_12_04 ADHESION A LA MUTUALISATION D'UN SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Mme le Maire explique au conseil municipal que la commune de Champagné les Marais propose de mutualiser son service de police municipale avec les communes de Puyravault, Triaize et Moreilles. Ces deux dernières ont accepté ce projet de mutualisation. Pour Puyravault, cela représenterait un temps de présence de 13h par semaine pour un coût de 13 106 euros à l'année, soit 18,72 euros par habitant et par an, la participation de chaque commune étant calculée en fonction du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** d'adhérer à la mutualisation du service de Police Municipal de la commune de Champagné les Marais.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire informe le conseil municipal que Mme Sylvie PILLET a transmis sa lettre de démission d'adjoint et d'élue, pour raison professionnelle, à M. le Préfet.
- Mme Claire LE GALL donne lecture du projet de révision des tarifs municipaux concernant la location de la salle polyvalente et du square. Après différents échanges, une nouvelle proposition sera soumise à l'avis du conseil municipal.
- M. Jean-Pierre MOREILLON informe le conseil municipal qu'il a déposé plainte ce jour auprès de la Gendarmerie pour insulte verbale, par un administré, dans le cadre de ses fonctions d'élue.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 21h10.

Fait à Puyravault,
Le 24 décembre 2020
Le Maire,
Charlotte VIGNEUX

